

DEC142847DR03

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Ramirez pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR 299 intitulée Centre d'études himalayennes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133026DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UPR 299, intitulée Centre d'études himalayennes, dont le directeur est M. Philippe Ramirez ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Olivia Aubriot, Chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Olivia Aubriot, délégation est donnée à Mme Pascale Dollfus, Chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 3 décembre 2014

Le directeur d'unité
Philippe Ramirez

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014